

Tentes déchirées par une tempête ou création d'une nouvelle Unité, la solidarité n'est pas un vain mot dans notre Mouvement !



Vous avez envie de soutenir notre Mouvement, nos membres actifs, nos projets ... mais vous ignorez de quelle manière agir ? Votre Unité avait l'habitude d'utiliser le (feu) contrat de solidarité pour acheter de nouvelles tentes ? Le Fonds de solidarité vous offre trois possibilités d'y parvenir.

1. Vente de clés USB, canifs Opinel et gourdes aux couleurs du Mouvement

- Vous commandez au Magascout les objets que vous souhaitez au prix coûtant.
- Vous les revendez à vos proches, voisins, parents, gens du coin, au prix que vous souhaitez.
- Vous reversez au Fonds de solidarité la marge que vous souhaitez, et pouvez en garder une partie pour votre Unité. Contribution volontaire et facilité d'action sont les maîtres-mots du Fonds de solidarité !

2. Manifestation de solidarité

Vous organisez une opération de visibilité, une fête, un grand jeu ... En signe de solidarité, vous reversez une partie des bénéfices au Fonds de ... solidarité.

3. Dons

Tout don versé dorénavant au Mouvement, via le compte BE80 8792 9620 0177, ira directement alimenter le Fonds de ...solidarité ! Le formulaire est téléchargeable sur le site web fédéral. Chaque eurocent compte ; sachez qu'au-delà de 40€, il est déductible fiscalement.



Qui pourra bénéficier du Fonds de solidarité ?

Le Fonds de solidarité peut être attribué dans deux grandes catégories de cas :

1. Pour des situations exceptionnelles (tentes cassées, familles en difficulté, etc.)
2. Pour aider à la mise en place de projets qui permettent le développement du Scoutisme Pluraliste. Soit dans des endroits où il est encore peu implanté, soit dans des endroits où il est implanté mais où il doit encore être développé (nouvelles Unités, nouveaux membres, nouvelles activités,...).

Le Conseil d'Administration insiste pour que le Fonds de solidarité ne devienne pas une solution de facilité. Le C.A. propose donc que, dans la plupart des cas, un maximum de 2/3 du budget total nécessaire à répondre à un besoin donné soit fourni par le Fonds de solidarité. À situation extrême, des solutions alternatives pourront être trouvées.

Et en pratique ?

Un dossier de demande devra être rempli avec l'éventuel soutien d'un permanent du Siège. A part dans des cas d'extrêmes urgences, un délai de deux à trois mois sera nécessaire pour l'analyse de la demande par le Conseil Fédéral et le Conseil d'Administration.

Dans le dossier, il ne faudra pas oublier de préciser l'objectif de la demande (du besoin particulier auquel l'Unité ne peut répondre seule), le budget et montant demandé au Fonds. Ainsi que les motivations : en quoi est-ce une situation exceptionnelle ou en quoi est ce que cette activité permet le développement du Mouvement ?

Les Scouts et Guides Pluralistes, bien plus qu'un investissement à long terme : un choix d'avenir pour les jeunes !

Pierre ■